

## Procédure de recrutement Site de Nantes (Nantes Université et Centrale Nantes)

### Etapes importantes :

Dépôts des sujets en français et en anglais sur le site AMETHIS : <https://amethis.doctorat.org/>

Tout directeur de thèse désireux de recruter un doctorant avec un contrat de travail dont Nantes Université ou Centrale Nantes sont employeurs, devra déposer le sujet de thèse sur AMETHIS. Chaque offre devra porter au moins le logo de l'établissement d'inscription du futur doctorant et préciser le lien de cette procédure pour consultation des candidats.

- Suite au conseil du 16 décembre 2024 de l'ED MaSTIC, pour toutes les offres de doctorat, deux campagnes sont ouvertes sur Amethis:
  - o la campagne Contrat doctoral établissement (CDE) Nantes Université et Centrale Nantes (financement sur dotation état, dit « ministère »). La répartition des CDE par unité de recherche sur la période quinquennale **est définie par les établissements**.
  - o la campagne « au fil de l'eau » (cotutelle internationale, financements sur ressources propres type ANR, Europe, Région) une seule campagne annuelle sera ouverte par l'ED MaSTIC sur la plateforme Amethis.
- Un délai d'au moins trente jours devra être respecté entre l'apparition d'un sujet et la sélection des candidats. Après audition, le candidat retenu aura une semaine au plus pour rendre sa décision d'accepter ou pas l'offre de contrat doctoral.
- Une direction ou une co-direction de doctorat HDR ne peut encadrer en même temps plus de 6 doctorants ou doctorantes dans la limite de 300%. Par conséquent, une personne ne peut encadrer seule plus de trois doctorants. Pour le décompte de 6 doctorants, chaque doctorant ou doctorante compte pour 1, quel que soit le taux d'encadrement. Ces règles s'appliquent aussi aux encadrants et encadrantes. Le pourcentage d'encadrement d'un directeur de thèse doit être majoritaire, en cas d'encadrement à 3 personnes, la répartition est obligatoirement 40/30/30. Le nombre maximum de membres de l'équipe encadrante est 3. Il peut être porté à 4 dans le cas d'un sujet de thèse transdisciplinaire avec une équipe d'encadrement à cheval sur deux ED.
- Pour la campagne CDE, la date de limite des dépôts des sujets est fixée chaque année par l'ED MaSTIC courant Février ou Mars, en fonction des vacances de printemps. Cette date sera définie si possible en concertation avec les ED SIS et SPIN. Une semaine sera laissée au laboratoire selon son propre fonctionnement pour prendre connaissance des sujets et sélectionner ceux répondant à la politique du laboratoire.
- Pour toutes les autres offres de doctorat, une date limite de dépôt de candidature est fixée par l'ED MaSTIC, afin de laisser au **moins 30 jours** aux candidats pour se positionner sur les sujets de doctorat. Sur demande explicite du directeur de thèse et accord de la direction de l'ED, après le délai de 30 jours, le site de dépôt des candidatures pourra être rouvert temporairement pour un dépôt de dossier de candidature.

Pour ces deux campagnes :

- le dossier de candidature devra comporter un CV, une lettre de motivation, des lettres de recommandation, les notes obtenues lors de leur formation en Master (et en école d'ingénieur s'il y a lieu).

- le jury doit être composé des futurs encadrants, d'un représentant de la direction du laboratoire où s'effectuera le doctorat et d'un membre du conseil de l'ED MaSTIC. **Un rapport d'audition** avec le classement des candidats (liste principale, liste complémentaire, non retenu) pour chaque sujet retenu à l'issue des auditions doit être transmis par l'équipe encadrante à l'ED MaSTIC.

### Conditions des auditions (pour les deux campagnes) :

- Le laboratoire ou l'équipe encadrante organisera les auditions (planning des auditions pour leurs sujets, liens de visioconférences, partages de tous les documents pour chacune des candidatures).
- Pour chaque audition le nombre de candidats auditionnés est libre.
- Les critères de choix du ou des candidats pour l'audition se feront sur :
  - o le parcours d'étude,
  - o les résultats académiques,
  - o une expérience de recherche, voire de recherche appliquée,
  - o les prérequis qui doivent être mentionnés dans l'offre de thèse.

L'ED ne souhaite pas formaliser un critère précis du genre "major de la promotion" ou "posséder l'agrégation". C'est l'équipe d'encadrement qui au cas par cas se déterminera sur le choix des candidats pour les auditions.

- L'audition d'un seul candidat a été jugée acceptable par l'ED MaSTIC si c'est le souhait de l'équipe encadrante.
- Un(e) candidat(e) peut être auditionné(e) sur plusieurs sujets selon les vœux des équipes encadrantes respectives.
- Pour les candidats éloignés une audition en visioconférence est autorisée. Une conversation téléphonique n'est pas acceptée, le candidat doit être visible.
- Les candidat(e)s retenu(e)s aux auditions devront être prévenu(e)s au minimum huit jours avant les auditions<sup>1</sup>.
- La durée préconisée de l'audition est de 25 minutes :
  - o Durant 15 mn les candidat(e)s feront une présentation pour décrire leur parcours et expliquer ce qu'ils(elles) ont compris du sujet et expliquer pourquoi ils (elles) pensent pouvoir mener à terme le travail demandé. Il est fortement conseillé aux candidat(e)s de préparer une présentation écrite.
  - o 10 mn seront réservées aux questions.

### Le classement :

- Le jury d'audition donnera son avis consultatif sur les candidats à l'issue des auditions. Le choix final du classement des candidats sera laissé à l'équipe encadrante et l'ED MaSTIC sera décisionnaire.
- Pour les CDE, le laboratoire devra respecter le classement du triplet (sujet/équipe encadrante/candidats classés) selon le nombre de CDE attribués.
- Le rapport d'audition avec le classement final des triplets avec la liste complémentaire est transmis à l'ED MaSTIC. Pour Nantes Université, l'ED MaSTIC fait valider ces résultats par la VP déléguée aux études doctorales (par l'intermédiaire de la DRPI-SRED) puis informe officiellement le candidat retenu avec copie au directeur de labo et directeur(s) de thèse).

---

<sup>1</sup> Pour le ou les candidat(e)s non retenu(e)s à chaque étape du processus de recrutement, seront notifiés via la plateforme Amethis. Ils/elles doivent pouvoir recevoir à la demande un retour explicatif sur leurs points forts et faibles.

## Retours aux candidats à la suite de l'audition<sup>2</sup> :

- Le.la candidat.e reçu.e dispose de 7 jours pour accepter ou non le poste.
- Si le candidat ou la candidate accepte le poste, un email détaillant la procédure d'inscription doit lui être envoyé.
  - o Si le.la premier.ière candidat.e classé.e refuse le poste, le porteur de sujet de thèse ou l'ED doit respecter l'ordre du classement proposé par le jury et proposer le poste au/à la candidat.e suivant.e.
- Certains financeurs (ex : ANR) appliquent des règles strictes pour le recrutement (avec application des règles liées aux zones à régime restrictif-ZRR), en plus de celles énumérées par l'ED MaSTIC et indépendamment des établissements d'inscription. Le recrutement peut donc être refusé ultérieurement.
- Contrats doctoraux d'établissement : si un laboratoire n'a pas réussi à pourvoir un des contrats qui lui a été attribué une seconde session de concours est possible de fin mai à début septembre, selon les mêmes modalités.

## Pour les autres financements :

- Un concours sera organisé au fil de l'eau sur les mêmes principes généraux.
- Pour les doctorats en **cotutelle internationale**, l'équipe encadrante devra organiser une audition afin de s'assurer du niveau du candidat et du projet de recherche. Le jury d'audition respectera les mêmes critères que pour la campagne des CDE (composition du jury, rapport d'audition). Par la suite, une convention de cotutelle devra être rédigée en se rapprochant de l'établissement d'inscription qui fournit son modèle.
- Le processus de recrutement ne concerne pas les contrats **CIFRE**, le recrutement se fait par l'industriel et le laboratoire sous l'égide de l'ANRT.

Remarque : certains établissements comme le CNRS ou l'Université Gustave Eiffel offrent des contrats doctoraux et imposent leurs propres règles de recrutement.

---

<sup>2</sup> Pour le ou les candidat(e)s non retenu(e)s à chaque étape du processus de recrutement, seront notifiés via la plateforme Amethis. Ils/elles doivent pouvoir recevoir à la demande un retour explicatif sur leurs points forts et faibles.